

**ARRÊTÉ N° 2021-59**

**COMPOSITION DE LA COMMISSION DES MARCHÉS**

**La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2,**

- Vu** Le code de l'éducation ;
- Vu** Le code de la commande publique ;
- Vu** Le guide des règles d'achat applicable à l'Université Lumière Lyon 2 approuvé par délibération du conseil d'administration en date du 10 juillet 2020 ;
- Vu** La délibération n° 2021-06 du conseil d'administration en date du 5 février 2021 ;

**Arrête :**

**Article 1 : Désignation des directeur/trices de composantes de formation et de laboratoires appelé.es à siéger au sein de la commission des marchés**

Au titre des composantes de formation, est désigné pour siéger au sein de la commission des marchés :

- M. Guillaume PROTIÈRE, Directeur de l'Unité de formation et de recherche de Droit Julie-Victoire Daubié ;

Au titre des directeur/trices de laboratoires, sont désigné.es :

- Mme Anna Rita GALIANO, Directrice de l'équipe de recherche Développement Individu Processus Handicap Éducation ;
- Mme Isabelle PRIM-ALLAZ, Directrice du laboratoire de Conception de l'Action en Situation ;
- M. Vincent RENNERT, Directeur du Centre de Recherche en Linguistique Appliquée.

**Article 2 : Durée de mandat**

La durée du mandat des membres visés ci-dessus est fixée à un an à compter de la date de signature du présent arrêté.

**Article 3 : Date d'effet**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa date de signature par la Présidente de l'Université, pouvoir adjudicateur.

Fait à Lyon, le 04/03/2021

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

